

Évaluation périodique du programme de doctorat en médecine dentaire

Faculté de médecine dentaire

Conseil universitaire du 11 juin 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Le programme de doctorat de premier cycle en médecine dentaire (D.M.D.) est rattaché à la Faculté de médecine dentaire. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de cette faculté.

Le programme de doctorat de premier cycle en médecine dentaire forme des dentistes aptes à administrer des soins buccodentaires dans le cadre de la pratique générale. Il vise la maîtrise des capacités relatives à la prévention, au diagnostic, au plan de traitement et ses options, au pronostic, au traitement des différentes pathologies dentaires, à l'obtention du consentement éclairé et à la satisfaction de la patiente et du patient, conformément au code de déontologie et aux lois en vigueur. Le doctorat de premier cycle en médecine dentaire donne accès à l'examen du Bureau national d'examen dentaire du Canada (BNED) qui confère le droit d'exercice et la reconnaissance professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ).

Le doctorat de premier cycle en médecine dentaire compte 219 crédits. À la session d'automne 2022, 205 personnes étaient inscrites à ce programme. Ayant été implanté en 1971, il fait ici l'objet d'une quatrième évaluation périodique, la dernière remontant à 2014 (CU-2014-77).

Comme le programme est soumis à un organisme d'agrément externe, soit la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC), son évaluation périodique a été réalisée à la suite du processus d'agrément, en considérant le dossier soumis à la CADC ainsi que les résultats de l'agrément. Dans le cadre de cet agrément, le dossier d'autoévaluation a été déposé en mars 2020 auprès de la CADC et la visite d'évaluation a eu lieu du 26 au 30 avril 2021. Ce délai entre le dépôt du dossier et la visite peut s'expliquer par les restrictions sanitaires liées à la pandémie de COVID-19. En décembre 2021, la CADC a octroyé au programme de doctorat de premier cycle en médecine dentaire l'agrément pour une durée de sept ans, en l'occurrence jusqu'en 2027¹. Par la suite, pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes a réalisé, durant l'hiver 2023, quatre consultations auprès des personnes concernées par le programme. Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est ensuite réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur le programme, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval².

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le doctorat de premier cycle en médecine dentaire est pertinent et de qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ce programme. Parmi elles, il relève particulièrement la compétence et la disponibilité des membres du corps professoral et du personnel enseignant, le dynamisme de la direction de programme et des membres de la Faculté ainsi que l'employabilité et la vitalité du secteur. Le doctorat de premier cycle en médecine dentaire offre une exposition clinique dès la première année et un enseignement en petits groupes. Le CIEP a aussi relevé comme forces la participation à la clinique de soins adaptés ACCÈS, la possibilité de réaliser des stages à l'international, les nouvelles installations et les équipements des laboratoires ainsi que l'agrément du programme par la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC).

1. L'agrément octroyé par la CADC a débuté en 2020.

2. Source : [https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique d evaluation periodique des programmes de formation de l Universite Laval.pdf](https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique%20d%20evaluation%20periodique%20des%20programmes%20de%20formation%20de%20l%20Universite%20Laval.pdf).

Le CIEP a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que le programme satisfait pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour l'améliorer. Parmi les principales recommandations, il conviendra de s'assurer que les personnes étudiantes sont suffisamment exposées aux nouvelles technologies ainsi qu'à des cas cliniques plus diversifiés. De plus, l'encadrement et l'évaluation des activités cliniques devront faire l'objet d'une révision. Finalement, il y aura également lieu de poursuivre les efforts visant à diversifier le profil géographique, socio-économique et culturel des étudiants, à instaurer un climat d'étude bienveillant et à diminuer l'anxiété chez les personnes étudiantes.

Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

PRINCIPALES FORCES

- La compétence et la disponibilité des membres du corps professoral et du personnel enseignant.
- Le dynamisme de la direction de programme et des membres de la Faculté.
- L'accès à l'Ordre des dentistes du Québec.
- L'agrément du programme par la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC).
- L'employabilité et la vitalité du secteur.
- L'exposition clinique dès la première année.
- La participation à la clinique de soins adaptés, la clinique ACCÈS.
- La possibilité de réaliser des stages internationaux et interculturels.
- L'enseignement en petits groupes et l'entraide entre les personnes étudiantes.
- Les activités d'accueil et de reconnaissance.
- Les activités de réseautage scientifique.
- Le taux de diplomation.
- Les nouvelles installations et les équipements des laboratoires.

RECOMMANDATIONS³

- R1** Que l'on poursuive les efforts pour prendre davantage en compte les qualités humaines des candidates et candidats et pour diversifier leur profil géographique, socio-économique et culturel.
- R2** Que l'on s'assure que la formation offre une exposition adéquate aux nouvelles technologies, incluant les matériaux et techniques cliniques.
- R3** Que l'on poursuive les efforts pour s'assurer que les personnes étudiantes sont suffisamment exposées à des cas cliniques diversifiés.
- R4** Que l'on s'assure d'un bon encadrement et d'une normalisation des barèmes de notation des activités cliniques.
- R5** Qu'au terme de leur formation, tous les étudiantes et étudiants aient été initiés aux enjeux reliés au développement durable.
- R6** Qu'au terme de leur formation, tous les étudiantes et étudiants aient été initiés aux questions

3. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

interculturelles et internationales et aux enjeux reliés à l'équité, la diversité et l'inclusion.

- R7** Que l'on informe les personnes étudiantes sur les profils proposés et sur les études supérieures possibles, et que l'on s'assure qu'elles reçoivent l'aide appropriée pour choisir leurs cours.
- R8** Que l'on poursuive les efforts visant à instaurer un climat d'étude bienveillant et à diminuer l'anxiété chez les personnes étudiantes, particulièrement dans le milieu performant qu'est la médecine dentaire.
- R9** Que les normes de santé et sécurité en ce qui a trait à la manipulation et au nettoyage des instruments des étudiantes et étudiants de quatrième année soient respectées.

SUGGESTIONS

- S1** Que l'on retire la personne étudiante des entrevues de sélection afin d'assurer la confidentialité des dossiers et que l'on offre aux candidates et candidats la possibilité d'avoir des échanges avec les étudiantes et étudiants lors d'une activité séparée.
- S2** Que l'on revoie la reconnaissance des acquis scolaires, particulièrement pour les candidates et candidats ayant fréquenté un programme connexe.
- S3** Que l'on évalue la pertinence et la faisabilité d'effectuer un stage dans un bureau privé.
- S4** Que l'on poursuive les travaux pour faciliter la conciliation études, travail et vie personnelle, notamment en veillant à ce que la charge de travail respecte le nombre de crédits des activités et qu'elle soit répartie adéquatement tout au long du cheminement du programme.
- S5** Que l'on s'assure que les méthodes pédagogiques sont appropriées.

**Évaluation périodique du programme de
Doctorat en médecine dentaire**

PLAN D'ACTION DU DOYEN
de la Faculté de médecine dentaire

soumis à la
vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

2 juin 2024



UNIVERSITÉ
LAVAL

1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté de médecine dentaire a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

Les recommandations et suggestions émises dans le rapport sont cohérentes avec les constats effectués parallèlement par les différents acteurs et actrices du programme de doctorat de premier cycle en médecine dentaire. La surcharge de travail des étudiantes et étudiants est l'élément central qui dirige notre réflexion vers une refonte complète du programme. En effet, il serait irréaliste de penser que les modifications et les ajouts proposés à la forme actuelle du programme pour le bonifier pourraient être intégrés sans surcharger davantage les étudiantes et étudiants.

2. Présentation de la discipline, du programme et de leurs perspectives de développement.

Le programme de doctorat de premier cycle en médecine dentaire (DMD) est une durée de 4 ans, pour un total de 11 sessions, et comporte 219 crédits, dont 198 sont des crédits obligatoires, 12 crédits à option dans un domaine lié à la médecine dentaire et 9 crédits à option dans un autre domaine. Ce programme est agréé par la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC). Au terme de ces quatre années de formation, il qualifie avec succès les étudiantes et étudiants pour le processus de certification du *Bureau national d'examen dentaire du Canada (BNED)*, donnant accès au titre de dentiste généraliste.

Comme mentionné dans le Rapport synthèse d'évaluation du CIEP, le programme forme des dentistes aptes à administrer des soins buccodentaires, et ce, en visant la maîtrise des capacités relatives à la prévention, au diagnostic, au plan de traitement et ses options, au pronostic, au traitement des différentes pathologies dentaires, à l'obtention du consentement éclairé et à la satisfaction de la patiente et du patient, conformément au code de déontologie et aux lois en vigueur. De ces orientations, les objectifs généraux du programme sont définis comme suit :

- Maîtriser les connaissances permettant de planifier des traitements du domaine de compétence d'un dentiste généraliste.
- Démontrer les compétences nécessaires à la gestion des soins et maîtriser les habiletés techniques nécessaires à la prestation des soins dentaires dans le cadre d'une pratique de dentiste généraliste.
- Maîtriser les concepts de base en prévention, en éducation et en communication;
- Démontrer une connaissance adéquate du code de déontologie et des lois régissant la pratique de la médecine dentaire.
- Faire preuve d'autonomie, de responsabilité et de curiosité professionnelles.
- Démontrer une compétence adéquate dans les relations interpersonnelles.

De plus, le programme d'études actuel s'appuie sur le référentiel éducationnel de l'Association des facultés dentaires du Canada (AFDC) pour le développement des compétences d'un dentiste généraliste compétent, suivant ainsi l'approche par compétences. Cette approche pédagogique est tout à propos dans le développement de l'étudiante ou l'étudiant par la nature professionnalisante du programme. Ceci permet de mettre en place des activités de formation en cohésion avec la mobilisation des savoirs, savoir-faire et savoir-être selon l'évolution des exigences de la profession.

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 - Que l'on poursuive les efforts pour prendre davantage en compte les qualités humaines des candidates et candidats et pour diversifier leur profil géographique, socio-économique et culturel.

A- 1.1. *Bonifier de 1,0 la cote de rendement au collégial ou universitaire des candidates et candidats en médecine dentaire ayant complété leurs études de 5^e secondaire dans une école située dans l'une des régions éloignées identifiées par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour les candidatures en médecine, et ce, à compter de l'année 2025-2026.*

Précisions : Dre Laurie St-Pierre préside le comité d'admission. Elle a entrepris des démarches auprès du MSSS afin de développer une solution conjointe qui a pour but de favoriser le retour en région des personnes diplômées. La modification à l'admission a déjà été adoptée par le conseil facultaire et sera soumise au Conseil universitaire de juin 2024.

Résultats escomptés : Augmenter 10% le nombre d'étudiantes et étudiants ayant complété leurs études de 5^e secondaire dans une école située dans l'une des régions éloignées identifiées par le MSSS.

Indicateur : Nombre d'étudiantes et d'étudiants provenant des régions ciblées.

A- 1.2. *Revoir le processus de sélection des candidates et candidats.*

Précisions : L'objectif est d'évaluer plus adéquatement les compétences personnelles, les qualités humaines et les aptitudes essentielles à la réussite du programme et à l'exercice de la médecine dentaire. Le remplacement des entrevues standardisées par des mini-entrevues multiples sera analysé.

Résultats escomptés : Admettre des candidates et candidats sur la base de leurs compétences personnelles, qualités humaines et aptitudes.

Indicateur : Identification d'une structure et d'outils qui permettront d'évaluer les candidats sur la base de leurs compétences personnelles, qualités humaines et aptitudes.

R2 - Que l'on s'assure que la formation offre une exposition adéquate aux nouvelles technologies, incluant les matériaux et techniques cliniques.

A- 2.1. *Mettre en place un laboratoire numérique.*

Précisions : Les étudiantes et étudiants seront exposés aux technologies d'impression numérique, de conception numérique et d'impression 3D dans des cours ciblés.

Résultats escomptés : Sur l'ensemble de leur parcours, que les étudiantes et étudiants soient formés aux technologies d'impression et de conception numériques et d'impression 3D.

Indicateur : Que chaque étudiante et chaque étudiant effectue au minimum une restauration fixe indirecte incluant une procédure numérique de même qu'un guide chirurgical implantaire imprimé sur patient.e.

A- 2.2. Créer un cours dédié à la dentisterie numérique au niveau préclinique

Précisions : Il s'agit de la création d'un cours, dans le cadre de la refonte du DMD, permettant aux étudiantes et étudiants de se familiariser avec l'utilisation des technologies telles que l'impression numérique, la conception numérique et l'impression 3D, dont l'application est transversale à plusieurs disciplines, par exemple la prothèse dentaire fixe, la prothèse dentaire amovible, l'implantologie, la dentisterie opératoire et la chirurgie.

Résultats escomptés : Après avoir réussi ce cours, les étudiantes et étudiants seront aptes à intégrer les technologies dans leur pratique clinique.

Indicateur : Dans le cadre d'une refonte du DMD, un cours obligatoire sera ajouté et mis à l'horaire.

A- 2.3. Réviser les contenus des cours afin d'assurer leur adéquation avec les techniques et matériaux contemporains.

Précisions : Un comité de révision pour la refonte du programme sera formé. Son mandat sera entre autres d'analyser l'offre actuelle et de faire les constats des besoins contemporains dans le but de recommander l'intégration des techniques cliniques et des matériaux dans les cours ciblés au comité de programme

Résultats escomptés : Les recommandations ressortant de l'analyse du comité seront partagées au comité de programme et à la direction facultaire qui veilleront à leur mise en application.

Indicateur : Nombre de recommandations mises en application.

R3 - Que l'on poursuive les efforts pour s'assurer que les personnes étudiantes sont suffisamment exposées à des cas cliniques diversifiés.

A- 3.1. Identifier les différentes possibilités qui pourraient être mises en place pour permettre l'accès à un plus grand nombre de cas cliniques diversifiés.

Précisions : Dans le cadre de la refonte du DMD, le comité de révision du programme et la direction des cliniques se pencheront sur les différents contextes ou moyens qui peuvent être mis en place pour favoriser la diversité des cas cliniques, dont le remplacement des cours cliniques cloisonnés par discipline par des cliniques multidisciplinaires afin d'évaluer l'impact de la tenue d'activités cliniques diversifiées dans le cadre d'une même plage horaire. Par la suite, le comité fera ses recommandations au Comité de programme et à la direction facultaire.

Résultats escomptés : Offrir aux étudiantes et étudiants une exposition à des cas diversifiés qui répond à leurs besoins d'apprentissage.

Indicateur: Identification des moyens pouvant être mis en place pour permettre l'exposition clinique à des cas diversifiés.

A- 3.2. Effectuer une révision des exigences de réussite par discipline pour s'assurer que celles-ci offrent une exposition diversifiée des traitements.

Précisions : Dans le cadre de la refonte du DMD, le comité de révision du programme effectuera l'étude des exigences cliniques actuelles et effectuera des recommandations au comité de programme et à la direction facultaire qui pourront ensuite étudier et présenter celles-ci aux professeures et professeurs responsables pour que les objectifs de réussite par discipline permettent l'exposition suffisante à des cas cliniques diversifiés.

Résultats escomptés : Bonifier l'exposition à des cas cliniques et traitements diversifiés par une révision des exigences de réussite par discipline.

A- 3.3. Recruter des patient.e.s à la clinique des étudiants en fonction des besoins liées aux exigences diversifiées.

Précisions : La direction des cliniques effectuera une veille quant à la quantité de patientes et patients par discipline et pourra aviser la direction facultaire des besoins spécifiques pour maintenir une banque de patient.e.s dont les traitements requis sont diversifiés. Des efforts seront alors faits pour intensifier le recrutement ciblé pour répondre aux besoins spécifiques.

Résultats escomptés : Assurer un nombre de cas suffisants et diversifiés pour favoriser une exposition adéquate à chacun des étudiantes et étudiants selon les critères exigés par chacune des disciplines.

Indicateur : Identification du nombre de patient.e.s et/ou de type de traitements requis annuellement.

A- 3.4. Transformer le cheminement des patient.e.s dans le but d'augmenter le nombre de patient.e.s en banque et d'améliorer l'efficacité des procédures.

Précisions : Le cheminement des patient.e.s à la FMD est actuellement à l'étude. Des moyens afin d'optimiser le cheminement des patient.e.s (réduire le nombre de rendez-vous avant d'obtenir un traitement, assurer l'évolution selon le plan de traitement déterminé) seront considérés et mis à l'étude dans un projet pilote. Il sera envisagé d'effectuer les plans de traitement dans le cadre des cliniques par discipline ou des cliniques multidisciplinaires afin d'augmenter la production des plans de traitement et de l'atteinte d'une quantité de patient.e.s en banque à un niveau adéquat.

Résultats escomptés : Maintenir des banques de patientes et patients suffisantes et diversifiées.

Indicateur : Augmenter le nombre de plans de traitement produits.

R4 - Que l'on s'assure d'un bon encadrement et d'une normalisation des barèmes de notation des activités cliniques.

A- 4.1. Uniformiser les barèmes de notation des activités cliniques et le mode d'évaluation pour favoriser l'approche par compétences.

Précisions : Dans le cadre de la refonte, le comité de révision du programme effectuera l'étude des méthodes d'évaluation utilisées actuellement et effectuera des recommandations au comité de programme pour que ce dernier étudie les recommandations et les transmette aux professeurs et professeurs responsables de cours pour normaliser le barème de notation des activités cliniques (et précliniques lorsque pertinent) et migrer vers l'évaluation de compétences.

Résultats escomptés : Adaptation des outils d'évaluations dans un contexte d'approche par compétences.

Indicateur : Présentation des modifications apportées aux évaluations à la direction de programme et facultaire.

A- 4.2. Créer une formation portant sur l'évaluation et l'encadrement en clinique.

Précisions : Une première consultation auprès des étudiantes et étudiants a été effectuée concernant l'encadrement clinique. À la suite des constats, la création d'une formation pour les personnes cliniciennes semble être une solution pour assurer la qualité de l'évaluation réalisée en clinique, et ainsi assurer l'amélioration continue de l'évaluation et de l'encadrement en clinique. Le Service de soutien à l'enseignement pourra aussi être consulté à ce sujet.

Résultats escomptés : Amélioration de l'encadrement constructif et positif, de l'évaluation et de la rétroaction par les cliniciennes et cliniciens pour favoriser les apprentissages.

Indicateur: Résultats des sondages de l'appréciation de l'évaluation réalisée en clinique.

R5 - Qu'au terme de leur formation, tous les étudiantes et étudiants aient été initiés aux enjeux reliés au développement durable.

A- 5.1. Créer un comité de développement durable facultaire afin de trouver des stratégies en matière d'écodurabilité et d'introduire celles-ci dans des cours ciblés.

Précisions : Le comité sera formé de membres du personnel, de membres du corps professoral et d'étudiantes et étudiants et pourra impliquer des patientes et patients.

Résultats escomptés : Identification de pistes d'action par le comité afin de présenter des recommandations au comité de programme pour mettre en place des actions écoresponsables, introduire les concepts clés dans des cours ciblés et conscientiser tous les membres de la Faculté sur leur consommation.

Indicateur : Mise en place d'actions reliées au développement durable.

A- 5.2. Effectuer une modernisation de la trousse d'instrumentation.

Précisions : Le comité d'instrumentation procédera à une révision complète de la trousse d'instrumentation, par discipline, afin de retirer tout instrument ou matériel qui est peu ou pas utilisé au terme des quatre années d'études. Actuellement, le comité est formé de membres du corps professoral et de membres du personnel. Des étudiantes et étudiants représentant les quatre années seront désormais invités à siéger au comité pour les inclure dans le processus décisionnel et obtenir leur avis sur l'utilisation réelle.

Résultats escomptés : Réduction du coût de la trousse de 15 % pour les étudiantes et étudiants.

Indicateur : nouveaux contenus de la trousse d'instrumentation.

R6 - Qu'au terme de leur formation, tous les étudiantes et étudiants aient été initiés aux questions interculturelles et internationales et aux enjeux reliés à l'équité, la diversité et l'inclusion.

A- 6.1. Consolider les notions d'équité, de diversité et d'inclusion en intégrant ces principes dans d'autres cours tout au long des quatre années d'études.

Précisions : Les notions d'équité, diversité, inclusion et d'accès aux soins intégrés dans les cours obligatoires *Prévention dentaire et nutrition* (1^{re} année), *Santé dentaire publique* (1^{re} année) et le cours optionnel *ACCES soins dentaires* (3^e année) qui est une clinique de soins adaptée qui traite une grande majorité de patient.e.s provenant de cultures et de milieux socio-économiques différents. Le profil et les stages internationaux (optionnel, 3^e année) permettent aussi cette exposition. Dans le cadre de la refonte du DMD, le comité de programme déterminera les possibilités d'inclusion de ces notions dans d'autres cours et effectuera des recommandations aux professeurs responsables.

Résultats escomptés : Consolidation par les étudiants des notions d'équité, de diversité et d'inclusion dans des contextes appliqués aux différentes disciplines en tenant compte des objectifs généraux UL.

Indicateur: Rédaction de plans-cadres pour ces cours incluant les notions en lien avec ces principes.

A- 6.2. Intégrer un stage dans une clinique dentaire communautaire accueillant des étudiantes et étudiants en médecine dentaire.

Précisions : En collaboration avec la clinique dentaire SPOT.

Résultats escomptés : Mettre en place un stage obligatoire en dentisterie communautaire afin de conscientiser les étudiantes et étudiants aux questions interculturelles, d'équité, de diversité et d'inclusion dans le cadre appliqué de traitements dentaires.

Indicateur : Création et mise à l'horaire du DMD de ce stage obligatoire.

R7 - Que l'on informe les personnes étudiantes sur les profils proposés et sur les études supérieures possibles, et que l'on s'assure qu'elles reçoivent l'aide appropriée pour choisir leurs cours.

A- 7.1. Mieux informer les étudiantes et étudiants de leur cheminement, des cours à option, des profils et programmes d'études supérieures à des moments pertinents de leur parcours et dans le site programme.

Précisions : Des activités seront organisées tout au long du cheminement des étudiantes et étudiants pour promouvoir les profils d'études proposés, les possibilités d'études supérieures ou de cours optionnels. Des efforts seront déployés afin d'accompagner individuellement les étudiantes et étudiants dans le cheminement décisionnel.

Résultats escomptés : Informer convenablement et conseiller les étudiantes et étudiants des avenues possibles lors du DMD et après leur diplomation.

R8 - Que l'on poursuive les efforts visant à instaurer un climat d'étude bienveillant et à diminuer l'anxiété chez les personnes étudiantes, particulièrement dans le milieu performant qu'est la médecine dentaire.

A- 8.1. Dans le cadre de la refonte du programme de doctorat en médecine dentaire, évaluer la possibilité de revoir la durée du programme, le cheminement et la charge de travail des étudiantes et étudiants.

Résultats escomptés : Revoir la structure du programme de DMD en considérant le besoin de réduire la surcharge de travail anxiogène.

A- 8.2. Effectuer une formation destinée au corps professoral et aux personnes chargées de cours et d'enseignement sur la sensibilisation face aux étudiantes et étudiants en difficulté (stress, anxiété, situation personnelle, etc.) et sur les actions à poser pour leur venir en aide.

Précisions : Cette formation sera préparée en collaboration avec l'intervenant de proximité de la Faculté et le Centre d'aide aux étudiants.

Résultats escomptés : Le corps professoral et les chargé.e.s de cours et d'enseignement, étant des personnes de première ligne avec les étudiantes et étudiants, seront mieux outillés pour venir en aide aux étudiants en difficulté.

Indicateur : Nombre de professeur.e.s et chargé.e.s de cours et d'enseignement ayant reçu la formation.

A- 8.3. Aménager une salle d'étude et une salle d'apaisement

Précisions : La Faculté de médecine dentaire ne dispose pas de salle d'étude appropriée pour ses 250 étudiants. La salle d'apaisement est un espace dédié spécialement aménagé afin de permettre aux étudiantes et étudiants de retrouver un état d'esprit calme.

Résultats escomptés : Promotion d'un climat d'étude bienveillant.

Indicateur : Ouverture des salles d'étude et d'apaisement.

A- 8.4. Développer et mettre en fonction un café félin à la Faculté de médecine dentaire.

Précisions : Principalement, la zoothérapie réduit le stress et l'anxiété. Aussi, la Faculté de médecine dentaire est physiquement isolée sur le campus et les étudiants sondés expriment se sentir isolés des autres programmes de la santé. Bien qu'audacieux, le projet de mise en place d'un café félin attirera beaucoup d'étudiantes et d'étudiants d'autres facultés et brisera l'isolement de la FMD. Les animaux du café félin pourront également être utiles dans le cadre de futurs projets de recherche sur la zoothérapie pour le traitement dentaire des patient.e.s anxieux.

Résultats escomptés : L'ouverture d'un café félin aura la conséquence de décroquer la Faculté de médecine dentaire du reste du campus. Le café félin permettra la réduction de l'anxiété chez nos étudiantes et étudiants par zoothérapie et également la diminution du sentiment d'isolation.

Indicateur : Ouverture du café félin après consultation avec MonEquilibre UL.

R9 - Que les normes de santé et sécurité en ce qui a trait à la manipulation et au nettoyage des instruments des étudiantes et étudiants de quatrième année soient respectées.

A- 9.1. Réaménager la salle de stérilisation du secteur de quatrième année afin que les installations favorisent le respect des procédures de stérilisation et incluent des équipements adaptés.

Résultats escomptés : Obtenir une infrastructure équipée et aménagée adéquatement qui favorise le respect de la chaîne d'asepsie et différencie les zones contaminées de celles non contaminées et limite les manipulations manuelles des instruments tranchants.

Indicateur (*s'il y a lieu*) : Rénovation de la salle de stérilisation du secteur des quatrième année.

4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1 - Que l'on retire la personne étudiante des entrevues de sélection afin d'assurer la confidentialité des dossiers et que l'on offre aux candidates et candidats la possibilité d'avoir des échanges avec les étudiantes et étudiants lors d'une activité séparée.

AS-1.1. Revoir le processus de sélection des candidates et candidats.

Précisions : Tel que décrit en réponse à l'action 1.2, le processus de sélection des candidats sera revu. L'objectif est d'évaluer plus adéquatement les compétences personnelles, les qualités humaines et les aptitudes essentielles à la réussite du programme et à l'exercice de la médecine dentaire, tout en retirant la personne étudiante.

Résultats escomptés : Admettre des candidats sur la base de leurs compétences personnelles, qualités humaines et aptitudes tout en respectant la confidentialité des dossiers. Respect de la recommandation CIEP.

Indicateur : Retrait de l'étudiant du comité.

S2 - Que l'on revoie la reconnaissance des acquis scolaires, particulièrement pour les candidates et candidats ayant fréquenté un programme connexe.

AS-2.1. Faire connaître le processus de reconnaissance des acquis aux étudiantes et étudiants et membres du corps professoral et sensibiliser les professeurs à ce sujet.

Résultats escomptés : Assurer une meilleure reconnaissance des acquis.

S3 - Que l'on évalue la pertinence et la faisabilité d'effectuer un stage dans un bureau privé.

AS-3.1. Effectuer un projet pilote de stage en bureau privé.

Précisions : Un projet pilote, soit le cours optionnel MDD-2218 Pratique clinique en région, a été mis à l'horaire à la session d'été 2024 pour une première fois. Le but de ce projet pilote est d'évaluer les acquis et l'expérience globale que peut apporter l'exposition à la pratique de la dentisterie dans un contexte de clinique privée et aux procédures satellites (administratives, gestion d'une équipe, etc.).

Résultats escomptés : Une évaluation globale du projet pilote sera faite pour déterminer les défis et enjeux potentiels au développement de stages en bureau privé, et ce, à partir des acquis et de l'expérience globale vécue par les étudiants. Ceci permettra de faire des constats et d'ainsi évaluer la pertinence et la faisabilité du développement de stage en bureau privé à plus large échelle.

Indicateur : Satisfaction des étudiantes et étudiants participant au stage.

S4 - Que l'on poursuive les travaux pour faciliter la conciliation études, travail et vie personnelle, notamment en veillant à ce que la charge de travail respecte le nombre de crédits des activités et qu'elle soit répartie adéquatement tout au long du cheminement du programme.

Voir action 8.1 (Résultats escomptés : Revoir la structure du programme de DMD en considérant le besoin de réduire la surcharge de travail).

Résultats escomptés : Obtenir une moyenne de crédits par session qui s'aligne davantage avec les objectifs généraux des programmes de grade de premier cycle.

Indicateur : Nombre de crédits par session.

AS-4.1. Réviser l'adéquation de la charge de travail des cours avec les crédits alloués.

Résultats escomptés : Dans le cadre de la refonte du DMD, le comité de révision du programme effectuera l'étude de la charge de travail de chaque cours en relation avec le détail des crédits alloués afin d'effectuer des recommandations à la direction facultaire qui pourra les présenter aux professeures et professeurs responsables pour que la charge de travail respecte le nombre de crédits.

Résultats escomptés : Obtenir une adéquation entre la charge de travail réelle d'un cours et ses crédits universitaires.

Indicateur : Analyse de la charge de travail par cours complétée.

S5 - Que l'on s'assure que les méthodes pédagogiques sont appropriées.

AS-5.1. Évaluer les cliniciennes et cliniciens chaque session par un questionnaire spécifique et proposer le perfectionnement de façon ciblée de manière à corriger les lacunes de certaines et certains.

Précisions : Un formulaire d'évaluation spécifique des cliniciennes et cliniciens a été produit et une première évaluation à large échelle a été conduite à la session d'hiver 2024.

Résultats escomptés : Corriger les lacunes de compétences et les lacunes relationnelles de façon ciblée.

Indicateur : Amélioration de l'évaluation des cliniciennes et cliniciens dont les lacunes ont été notées. Obtenir une majorité de « totalement en accord et plutôt en accord » lors de la prochaine évaluation au niveau des aspects ciblés.

AS-5.2. Offrir une formation de calibration de trois heures sur un sujet ciblé pour tous les cliniciennes et cliniciens par année universitaire.

Précisions : Lorsque des lacunes sont identifiées de façon globale ou que des concepts doivent être mis à jour, une formation de perfectionnement sera offerte à l'ensemble des cliniciennes et cliniciens.

Résultats escomptés : Amélioration de la qualité de l'enseignement par les cliniciens et cliniciennes et/ou de leurs méthodes pédagogiques qui incluent une rétroaction constructive.

AS-5.3. Réviser et documenter les méthodes pédagogiques utilisées par cours et offrir des recommandations aux professeures et professeurs responsables, s'il y a lieu.

Précisions : Dans le cadre de la refonte du DMD, le comité de révision du programme effectuera l'étude des méthodes pédagogiques utilisées actuellement dans chaque cours et effectuera des recommandations à la direction facultaire et aux professeurs responsables pour s'assurer que les méthodes sont appropriées et uniformes parmi les disciplines. Les formations offertes par le Service de soutien à l'enseignement seront aussi mises en valeur ainsi que les services des conseillères en pédagogie universitaire de la Faculté.

Résultats escomptés : Réviser les méthodes pédagogiques jugées inadéquates par le comité.

5. Remerciements

Le doyen de la Faculté remercie sincèrement toutes les personnes impliquées de près ou de loin à l'élaboration et la rédaction de ce plan d'action, tout spécialement Dre Annik Pelletier, vice-doyenne du premier cycle et des affaires académiques, pour représenter la FMD au niveau académique et diriger les efforts pour répondre à cette évaluation institutionnelle; Dre Christine Nadeau, directrice du programme de DMD de 2016-2024, pour son dynamisme et sa contribution au cours de ses mandats.

Le doyen souhaite remercier les membres du Comité de programme DMD ainsi que les membres du Comité d'admission DMD pour leur engagement et l'excellence de leur travail et adresse un merci particulier à Mme Evany Gendron-Sauvageau et Mme Annie Vaillancourt, conseillères en pédagogie universitaire à la Faculté, pour leur expertise et leurs précieux commentaires.

Finalement, le doyen de la Faculté remercie chaleureusement les membres du CIEP et l'équipe du Bureau de la qualité des programmes (BQP) et du VREA pour leur soutien tout au long du processus d'évaluation.

Petros Papagerakis
Faculté de médecine dentaire

6. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R1 - Que l'on poursuive les efforts pour prendre davantage en compte les qualités humaines des candidates et candidats et pour diversifier leur profil géographique, socio-économique et culturel.						
A-1.1.	Bonifier de 1,0 de la cote de rendement au collégial ou universitaire pour les candidates et candidats qui ont complété leurs études de 5e secondaire dans une école située dans l'une des régions éloignées identifiées par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour les candidatures en médecine, et ce, à compter de l'année 2025-2026.	A2025	Comité de programme Vice-décanat 1 ^{er} cycle			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.2.	Revoir le processus de sélection des candidates et candidats.	A2025	Comité de programme Vice-décanat 1 ^{er} cycle			RÉSERVÉ AU CISPAD
R2 - Que l'on s'assure que la formation offre une exposition adéquate aux nouvelles technologies, incluant les matériaux et techniques cliniques.						
A-2.1.	Mettre en place un laboratoire numérique.	A2027	Direction exécutive Décanat			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-2.2.	Créer un cours dédié à la dentisterie numérique au niveau préclinique.	A2027	Comité de programme Direction de programme Vice-Décanat			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-2.3.	Réviser les contenus des cours afin d'assurer leur adéquation avec les techniques et matériaux contemporains.	H2025	Comité de programme Direction de programme Vice-Décanat			RÉSERVÉ AU CISPAD
R3 - Que l'on poursuive les efforts pour s'assurer que les personnes étudiantes sont suffisamment exposées à des cas cliniques diversifiés.						
A-3.1.	Identifier les différentes possibilités qui pourraient être mises en place pour permettre l'accès à un plus grand nombre de cas cliniques diversifiés.	H2025	Comité de programme Direction des cliniques Direction de programme Vice-Décanat Direction exécutive			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
A-3.2.	Effectuer une révision des exigences de réussite par disciplines pour s'assurer que celles-ci offrent une exposition diversifiée des traitements.	H2025	Comité de programme Direction des cliniques Direction de programme Vice-Décanat			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.3.	Recruter des patient.e.s à la clinique des étudiants en fonction des besoins liées aux exigences diversifiées.	A2026	Direction des cliniques Direction exécutive			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.4.	Transformer le cheminement des patient.e.s dans le but d'augmenter le nombre de patient.e.s en banque et d'améliorer l'efficacité des procédures.	A2025	Comité de programme Direction des cliniques Direction de programme Vice-Décanat			RÉSERVÉ AU CISPAD
R4 - Que l'on s'assure d'un bon encadrement et d'une normalisation des barèmes de notation des activités cliniques.						
A-4.1.	Uniformiser les barèmes de notation des activités cliniques et le mode d'évaluation pour favoriser l'approche par compétences.	A2025 Ou sinon à la suite de la refonte? A2027	Comité de programme Direction de programme Vice-Décanat			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.2.	Créer une formation portant sur l'évaluation et l'encadrement en clinique.	H2025	Vice-Décanat Direction exécutive			RÉSERVÉ AU CISPAD
R5 - Qu'au terme de leur formation, tous les étudiantes et étudiants aient été initiés aux enjeux reliés au développement durable.						
A-5.1.	Créer un comité de développement durable facultaire afin de trouver des stratégies en matière d'écodurabilité.	A2024	Vice-décanat			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.2.	Effectuer une modernisation de la trousse d'instrumentation.	E2025	Comité d'instrumentation Direction programme Vice-Décanat Direction exécutive			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R6 - Qu'au terme de leur formation, tous les étudiantes et étudiants aient été initiés aux questions interculturelles et internationales et aux enjeux reliés à l'équité, la diversité et l'inclusion.						
A-6.1.	Consolider les notions d'équité, de diversité et d'inclusion en intégrant ces principes dans d'autres cours tout au long des quatre années d'études.	A2025	Comité de programme Direction de programme Vice-Décanat			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.2.	Intégrer un stage dans une clinique dentaire communautaire accueillant des étudiantes et étudiants stagiaires en médecine dentaire.	A2027	Comité de programme Direction de la clinique SPOT Direction de programme Vice-Décanat			RÉSERVÉ AU CISPAD
R7 - Que l'on informe les personnes étudiantes sur les profils proposés et sur les études supérieures possibles, et que l'on s'assure qu'elles reçoivent l'aide appropriée pour choisir leurs cours.						
A-7.1.	Mieux informer les étudiantes et étudiants de leur cheminement, des cours à option, des profils et programmes d'études supérieures à des moments pertinents de leur parcours et dans le site programme.	H2025	Direction de programme Vice-décanat Direction exécutive			RÉSERVÉ AU CISPAD
R8 - Que l'on poursuive les efforts visant à instaurer un climat d'étude bienveillant et à diminuer l'anxiété chez les personnes étudiantes, particulièrement dans le milieu performant qu'est la médecine dentaire.						
A-8.1.	Dans le cadre de la refonte du programme de doctorat en médecine dentaire, évaluer la possibilité de revoir la durée du programme, le cheminement et la charge de travail des étudiantes et étudiants	E2025	Comité de programme Direction de programme Vice-Décanat Direction exécutive			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-8.2.	Effectuer une formation destinée au corps professoral et aux personnes chargées de cours et d'enseignement sur la sensibilisation face aux étudiantes et étudiants en difficulté (stress, anxiété, situation personnelle, etc.) et sur les actions à poser pour leur venir en aide.	H2025	Vice-Décanat Direction exécutive			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-8.3.	Aménager une salle d'étude et une salle d'apaisement.	E2025	Vice-Décanat Direction exécutive			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-8.4.	Développer et mettre en fonction un café félin à la Faculté de médecine dentaire.	A2027	Vice-décanat Décanat Direction exécutive			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R9 - Que les normes de santé et sécurité en ce qui a trait à la manipulation et au nettoyage des instruments des étudiantes et étudiants de quatrième année soient respectées.						
A-9.1.	Réaménager la salle de stérilisation du secteur de quatrième année afin que les installations favorisent le respect des procédures de stérilisation et incluent des équipements adaptés.	E2026	Direction de programme Direction des cliniques Vice-décanat Décanat Direction exécutive			RÉSERVÉ AU CISPAD
S1 - Que l'on retire la personne étudiante des entrevues de sélection afin d'assurer la confidentialité des dossiers et que l'on offre aux candidates et candidats la possibilité d'avoir des échanges avec les étudiantes et étudiants lors d'une activité séparée.						
AS-1.1.	Revoir le processus de sélection des candidates et candidats.					RÉSERVÉ AU CISPAD
S2 - Que l'on revoie la reconnaissance des acquis scolaires, particulièrement pour les candidates et candidats ayant fréquenté un programme connexe.						
AS-2.1.	Faire connaître le processus de reconnaissance des acquis aux étudiantes et étudiants et membres du corps professoral et sensibiliser les professeurs à ce sujet.	H2025	Direction de programme Vice-décanat			RÉSERVÉ AU CISPAD
S3 - Que l'on évalue la pertinence et la faisabilité d'effectuer un stage dans un bureau privé.						
AS-3.1.	Effectuer un projet pilote de stage en bureau privé.	E2024	Direction de programme Vice-Décanat Décanat Direction exécutive			RÉSERVÉ AU CISPAD
S4 - Que l'on poursuive les travaux pour faciliter la conciliation études, travail et vie personnelle, notamment en veillant à ce que la charge de travail respecte le nombre de crédits des activités et qu'elle soit répartie adéquatement tout au long du cheminement du programme.						
AS-4.1.	Dans le cadre de la refonte du programme de doctorat en médecine dentaire, évaluer la possibilité d'allonger la durée du programme à cinq ans afin de distribuer uniformément les cours et de répartir les onze sessions actuelles sur 14 sessions universitaires.	H2025	Comité de programme Direction des cliniques Direction de programme Vice-Décanat, Décanat Direction exécutive			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-4.2.	Réviser l'adéquation de la charge de travail des cours avec les crédits alloués.	H2025	Comité de programme Direction de programme Vice-Décanat			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
S5 - Que l'on s'assure que les méthodes pédagogiques sont appropriées.						
AS-5.1.	Évaluer les cliniciennes et cliniciens chaque session par un questionnaire spécifique et proposer le perfectionnement de façon ciblée de manière à corriger les lacunes de certaines et certains.	H2024 En continu	Vice-Décanat Décanat Direction exécutive			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-5.2.	Offrir une formation de calibration de trois heures sur un sujet ciblé pour tous les cliniciennes et cliniciens par année universitaire.	A2025 En continu	Vice-Décanat Direction exécutive			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-5.3.	Réviser et documenter les méthodes pédagogiques utilisées par cours et offrir des recommandations aux professeures et professeurs responsables, s'il y a lieu.	E2025	Comité de programme Direction de programme Vice-Décanat			